



"Article R.512-6 du code de l'environnement
Zone de 600m autour du survol de l'éolienne
(1/10ème du rayon d'affichage)"

Distance minimale forfaitaire de 500m
d'éloignement de l'éolienne vis-à-vis des
habitations ou zones destinées à l'habitation
(Article L. 553-1 du Code de l'environnement)

AU 4

Demande
d'Autorisation Unique

Parc éolien de
TY-NEVEZ-MOURIC

Commune de Bourbriac
Département des Côtes
d'Armor

Maîtrise d'Ouvrage :



EDPR France Holding
Tour Lumière Aile Sud
40, Avenue des Terreroirs de France
75012 Paris
SAS au capital de 8 500 000 €
RCS B Paris 797 610 730

Date : 19/12/2016

Plan n°5

Plan des abords de
l'installation
de l'éolienne E5
au 1/2500ème
(au format A1)

ÉOLIENNE CONCERNÉE PAR LE PROJET	
Éolienne	WTG 5
Gé 130m	
Altitude NGF (Z.T.M. initial)	270,9
Coordonnées Lambert 93	237 752,439
Coordonnées CC 48	6 635 512,942
Coordonnées CC 48	1 237 628,51
Coordonnées CC 48	7 269 359,7
Coordonnées WGS84	3°15'29,83"
Coordonnées WGS84	48°27'17,67"
Altitude NGF (Z.Projet)	271,0
Altitude NGF (Z.Bout de pale)	429,3
N° Section	XH
N° Parcelle	78

- Eoliennes concernées par la présente
demande d'Autorisation Unique
- Zone de survol des pales
Mât de l'éolienne
 - Rayon de 600m
 - Accès existant non modifié
 - Accès à créer provisoire
 - Accès à créer
 - Bâtiments existants
 - Bâtiments existants légers
 - Limite communale
 - Espace boisé
 - Cours d'eau

